



Rapport 2023 du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) d'Empire Company Limited et de Sobey's inc.



Résumé de notre approche conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

Notre production de rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est conforme au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et à d'autres cadres mondiaux de production de rapports. Le tableau ci-dessous présente les sections de ce rapport et d'autres divulgations publiques concernant des renseignements pertinents.

Thème du GIFCC	Recommandations du GIFCC	Informations d'Empire
Gouvernance Présenter la stratégie de gouvernance de l'organisation en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés au climat	a) Décrire la surveillance des risques et des occasions liés au climat exercée par le conseil. b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat.	Gouvernance Réponse à CDP 2022
Stratégie Divulguer l'incidence potentielle et réelle des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, si cette information est importante.	a) Décrire les risques et les occasions liés au climat cernés par l'organisation à court, à moyen et à long terme. b) Décrire l'incidence des risques et des occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. c) Décrire la résilience de la stratégie organisationnelle, en tenant compte de divers scénarios climatiques, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.	Stratégie Réponse à CDP 2023
Gestion des risques Expliquer comment l'organisation détermine, évalue et gère les risques liés au climat.	a) Décrire les processus organisationnels de détermination et d'évaluation des risques liés au climat. b) Décrire les processus organisationnels de gestion des risques liés au climat. c) Décrire la façon dont les processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques au sein de l'organisation.	Gestion des risques Réponse à CDP 2023
Mesures et objectifs Présenter les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés au climat, si cette information est importante.	a) Divulguer les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés au climat selon sa stratégie et ses processus de gestion des risques. b) Divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et, 2 et, le cas échéant, de portée 3, ainsi que les risques connexes. c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés au climat ainsi que l'atteinte des objectifs.	Mesures et objectifs Réponse à CDP 2023

Introduction

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévient que les changements climatiques constituent une menace croissante pour notre avenir et qu'une action urgente est nécessaire pour éviter des conséquences généralisées¹. En tant que détaillant alimentaire de premier plan au pays et fier membre de la communauté canadienne, nous sommes déterminés à [FaireNotrePart^{MD}](#).

La prise de mesures concrètes pour s'attaquer à la crise climatique est une priorité pour Empire et Sobeys inc. En 2020, nous avons réalisé notre premier bilan carbone à l'échelle de l'entreprise, en évaluant et en quantifiant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2019 à titre de référence. En 2022, nous avons présenté un audacieux [Plan de lutte contre les changements climatiques](#) comprenant des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science, démontrant ainsi notre engagement à soutenir la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.

L'envergure de la décarbonisation de nos activités et de notre chaîne de valeur est importante et nécessitera un changement transformationnel. Bien que nous ayons des cibles claires et des objectifs à court terme, nous ne pouvons pas les atteindre seuls. La collaboration, le partenariat et les mesures que prendront les fournisseurs, l'industrie, le gouvernement et les clients sont donc essentiels pour créer un avenir plus durable et à faibles émissions de carbone. Nous demeurons déterminés à collaborer pour relever ce défi commun.

Pour nous aider à communiquer nos progrès, nous sommes heureux de vous présenter cette année notre premier rapport, harmonisé au cadre de travail du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Il s'agit de l'approche internationale fondée sur les meilleures pratiques pour communiquer les informations financières climatiques liées à la gouvernance; à la stratégie; à la gestion des risques; et aux mesures et aux objectifs. L'évaluation des risques climatiques effectuée en 2022 nous permet de partager des informations sur nos risques physiques et de transition ainsi que sur les mesures d'atténuation et d'adaptation que nous prenons dans le cadre de notre Plan de lutte contre les changements climatiques à l'échelle de l'entreprise.

Même si nous faisons des progrès, nous savons que nous avons encore beaucoup de chemin à faire en matière de climat. Pour en savoir plus sur le lien entre notre Plan de lutte contre les changements climatiques et notre stratégie et notre approche en matière de développement durable, veuillez lire notre [rapport sur le développement durable pour l'exercice 2023](#).

Portée et méthodologie du rapport

Le présent rapport porte sur les bannières d'épicerie et d'entreprises connexes d'Empire et de Sobeys inc., y compris les magasins corporatifs et franchisés, à l'exception de Farm Boy et de Longo's², sauf indication contraire. Les données reflètent l'exercice 2023, soit sur la période du 8 mai 2022 au 6 mai 2023, sauf indication contraire³. Toutes les données ont été revues à l'interne, mais n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

¹ Sixième Rapport d'évaluation du GIEC : Conséquences, adaptation et vulnérabilité. Source : [GIEC \(2022\)](#)
Farm Boy et Longo's seront inclus dans les prochains rapports du GIFCC.

La superficie brute en pieds carrés de nos sites provient de notre bilan carbone de 2021 (année civile) et exclut donc les nouveaux emplacements et les magasins rénovés.

Les données sur les ventes proviennent des ventes annuelles de produits d'épicerie pour l'exercice 2022, sachant que la majorité des valeurs vides proviennent des « entreprises connexes » (dépanneurs, pharmacies, postes d'essence, magasins de vins et spiritueux, soutien) et qu'il ne s'agit pas seulement de catégories d'épicerie. La valeur totale assurée a été évaluée en mai 2022 et est valide pendant 12 mois. L'analyse incluse dans l'évaluation du risque de la transition est fondée sur le bilan carbone de 2021 (année civile). La section Mesures et objectifs du présent rapport est fondée sur les mises à jour pour l'année civile 2022.

Notre approche pour lutter contre les changements climatiques

Gouvernance

Notre [structure de gouvernance de la lutte contre les changements climatiques](#) démontre la façon dont nous avons intégré le leadership et la responsabilisation climatiques à notre organisation, tant au sein du conseil d'administration que de la direction. Cette supervision couvre l'ensemble de nos activités et invite de nombreux dirigeants à participer à des groupes de travail et à des équipes fonctionnelles axés sur les initiatives, comme le résume le tableau ci-dessous.

Gouvernance de la lutte contre les changements climatiques

Supervision du conseil d'administration	<p> Comité de la gouvernance d'entreprise et du développement durable :</p> <p>Assure la supervision des enjeux importants liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris les changements climatiques. → Fréquence : Mises à jour trimestrielles du vice-président principal, innovation et développement durable.</p>		
Supervision de la direction	<p> Comité de vérification :</p> <p>Au cours de l'exercice 2022, le comité de vérification a mis à jour son mandat pour inclure des indicateurs ESG, y compris des indicateurs climatiques, dans le cadre de son approbation des divulgations d'entreprise. → Fréquence : Ce comité examine une fois par année tous les indicateurs importants en matière d'ESG, y compris nos émissions de gaz à effet de serre.</p> <p> Comité de direction :</p> <p>Le comité de direction, composé de notre chef de la direction et de notre haute direction, fournit des commentaires stratégiques, une supervision et une approbation des enjeux ESG, y compris les changements climatiques, tels qu'ils sont définis dans le cadre de la gestion du risque d'entreprise (GRE). → Fréquence : Mises à jour du vice-président principal, innovation et développement durable au moins deux fois par année.</p>		
Facilitateurs	<p>Axe de travail de la direction pour la lutte contre les changements climatiques :</p> <p>L'axe de travail de la direction pour la lutte contre les changements climatiques comprend des membres de la haute direction de l'équipe du développement durable et des principales fonctions responsables de l'exécution du Plan de lutte contre les changements climatiques, y compris les groupes de travail pertinents décrits ci-dessous. Ce groupe assurera la gouvernance du Plan de lutte contre les changements climatiques et veillera à ce que les indicateurs clés de performance nécessaires à l'exécution du Plan soient bien définis pour chacune des équipes concernées. De plus, il fournira une tribune pour la comptabilisation uniforme et exacte des émissions de carbone aux fins de surveillance interne et de production de rapports externes.</p> <p>Les résultats et les éléments décisionnels clés des groupes de travail sont présentés à l'axe de travail de la direction pour la lutte contre les changements climatiques. → Fréquence : Rencontres trimestrielles, présidées par le vice-président principal, innovation et développement durable.</p> <table border="1" data-bbox="203 1501 1562 2062"> <tr> <td data-bbox="203 1501 1015 2062"> <p>Groupes de travail axés sur les initiatives :</p> <p>Nous avons mis sur pied des groupes de travail qui font progresser les initiatives afin de concrétiser notre Plan de lutte contre les changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe de travail sur l'immobilier et le développement durable (mensuel) fournit des directives sur la mise en œuvre et l'exécution du programme de gestion de l'énergie. • Sources de portée 1 et 2 : Le Groupe de travail sur l'immobilier, la chaîne d'approvisionnement et la logistique (aux deux semaines) se concentre sur le repérage, la planification et l'exécution de projets de réduction des émissions de carbone dans nos activités d'exploitation et de transport. • Le Groupe de travail sur les émissions de GES de portée 3 (aux deux semaines) se concentre sur la mobilisation et la collaboration des fournisseurs pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action pour les émissions de portée 3. • Le Groupe de travail sur le carburant (mensuel) met l'accent sur la collaboration avec les principaux fournisseurs de carburant pour réduire les émissions au-delà de la réglementation sur les carburants. • Le Groupe de travail sur le suivi des GES et la production de rapports sur ceux-ci (mensuel) met l'accent sur la mesure, la gestion et la déclaration des émissions annuelles de GES, ainsi que sur des contrôles documentés des données, des prévisions et un suivi. </td> <td data-bbox="1015 1501 1562 2062"> <p>Équipes fonctionnelles :</p> <p>Ces équipes sont composées de membres des principales fonctions qui participent aux groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable • Immobilier • Chaîne d'approvisionnement et logistique • Voilà • Approvisionnement stratégique • Approvisionnement et mise en marché • Dépanneurs et postes d'essence • Rapports ESG • Nos marques • Formation et développement (RH) • Nous sommes également soutenus par des consultants externes et des spécialistes en la matière. </td> </tr> </table>	<p>Groupes de travail axés sur les initiatives :</p> <p>Nous avons mis sur pied des groupes de travail qui font progresser les initiatives afin de concrétiser notre Plan de lutte contre les changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe de travail sur l'immobilier et le développement durable (mensuel) fournit des directives sur la mise en œuvre et l'exécution du programme de gestion de l'énergie. • Sources de portée 1 et 2 : Le Groupe de travail sur l'immobilier, la chaîne d'approvisionnement et la logistique (aux deux semaines) se concentre sur le repérage, la planification et l'exécution de projets de réduction des émissions de carbone dans nos activités d'exploitation et de transport. • Le Groupe de travail sur les émissions de GES de portée 3 (aux deux semaines) se concentre sur la mobilisation et la collaboration des fournisseurs pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action pour les émissions de portée 3. • Le Groupe de travail sur le carburant (mensuel) met l'accent sur la collaboration avec les principaux fournisseurs de carburant pour réduire les émissions au-delà de la réglementation sur les carburants. • Le Groupe de travail sur le suivi des GES et la production de rapports sur ceux-ci (mensuel) met l'accent sur la mesure, la gestion et la déclaration des émissions annuelles de GES, ainsi que sur des contrôles documentés des données, des prévisions et un suivi. 	<p>Équipes fonctionnelles :</p> <p>Ces équipes sont composées de membres des principales fonctions qui participent aux groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable • Immobilier • Chaîne d'approvisionnement et logistique • Voilà • Approvisionnement stratégique • Approvisionnement et mise en marché • Dépanneurs et postes d'essence • Rapports ESG • Nos marques • Formation et développement (RH) • Nous sommes également soutenus par des consultants externes et des spécialistes en la matière.
<p>Groupes de travail axés sur les initiatives :</p> <p>Nous avons mis sur pied des groupes de travail qui font progresser les initiatives afin de concrétiser notre Plan de lutte contre les changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe de travail sur l'immobilier et le développement durable (mensuel) fournit des directives sur la mise en œuvre et l'exécution du programme de gestion de l'énergie. • Sources de portée 1 et 2 : Le Groupe de travail sur l'immobilier, la chaîne d'approvisionnement et la logistique (aux deux semaines) se concentre sur le repérage, la planification et l'exécution de projets de réduction des émissions de carbone dans nos activités d'exploitation et de transport. • Le Groupe de travail sur les émissions de GES de portée 3 (aux deux semaines) se concentre sur la mobilisation et la collaboration des fournisseurs pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action pour les émissions de portée 3. • Le Groupe de travail sur le carburant (mensuel) met l'accent sur la collaboration avec les principaux fournisseurs de carburant pour réduire les émissions au-delà de la réglementation sur les carburants. • Le Groupe de travail sur le suivi des GES et la production de rapports sur ceux-ci (mensuel) met l'accent sur la mesure, la gestion et la déclaration des émissions annuelles de GES, ainsi que sur des contrôles documentés des données, des prévisions et un suivi. 	<p>Équipes fonctionnelles :</p> <p>Ces équipes sont composées de membres des principales fonctions qui participent aux groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable • Immobilier • Chaîne d'approvisionnement et logistique • Voilà • Approvisionnement stratégique • Approvisionnement et mise en marché • Dépanneurs et postes d'essence • Rapports ESG • Nos marques • Formation et développement (RH) • Nous sommes également soutenus par des consultants externes et des spécialistes en la matière. 		

Au cours de l'exercice 2023, notre conseil d'administration et les comités concernés ont continué de recevoir et d'examiner les mises à jour du Plan de lutte contre les changements climatiques, et ont reçu des mises à jour sur la planification des projets de réduction des émissions de carbone prévus à l'exercice 2024.

Nous améliorerons continuellement notre gouvernance de la lutte contre les changements climatiques en trouvant des moyens d'intégrer les risques et les occasions liés au climat aux plans et aux processus financiers et d'investissement des parties prenantes. Pour en savoir plus sur la [gouvernance](#) du développement durable d'Empire, veuillez lire notre [rapport sur le développement durable pour l'exercice 2023](#) pour des domaines connexes, notamment le plastique et l'emballage, le gaspillage alimentaire, la gestion environnementale et l'expérience client.

Stratégie

Les changements climatiques sont une priorité pour nos parties prenantes, mais il s'agit aussi des principaux risques pour notre entreprise (voir notre plus récente [évaluation de l'importance relative](#)). Plus particulièrement, les parties prenantes s'intéressent aux mesures que nous prenons pour nous préparer aux risques liés aux changements climatiques, nous y adapter et les atténuer, afin de renforcer notre résilience organisationnelle.

Dans notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#), nous avons validé des objectifs fondés sur la science, conformément aux exigences de l'initiative Science Based Targets (iSBT) reconnue à l'échelle internationale, afin de réduire considérablement notre empreinte carbone et de respecter l'Accord de Paris de 2015 qui vise à ne pas dépasser un réchauffement planétaire de 1,5 °C d'ici 2050. Nous prévoyons atteindre la carboneutralité d'ici 2040 avec des objectifs fondés sur la science approuvés pour nos émissions de portée 1 et 2 et d'ici 2050 pour nos émissions de portée 3. Nous nous sommes aussi fixé des objectifs à court terme pour progresser et favoriser l'amélioration continue. Nos progrès vers l'atteinte de ces objectifs sont résumés dans la section Mesures et objectifs ci-dessous.

Engagements climatiques d'Empire et de Sobeys inc. basés sur la science ¹

Nous avons établi des objectifs pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de nos activités, de notre flotte de véhicules et du carburant que nous vendons. Nous aiderons également nos fournisseurs à établir leurs propres objectifs basés sur la science. Notre plan est ambitieux et s'aligne sur l'objectif de l'Accord de Paris² visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Objectifs à court terme (année de référence : 2019)

Émissions de portée 1 et 2 ³

55 %

de réduction absolue des émissions de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030



Émissions de portée 3 ⁴

64 % **28 %**

des fournisseurs, selon les dépenses, qui établiront des objectifs basés sur la science d'ici 2027



de réduction des émissions causées par le carburant que nous vendons d'ici 2030

Objectifs de carboneutralité

Atteindre zéro émission nette

d'ici 2040 pour les émissions de portée 1 et 2 et d'ici 2050 pour les émissions de portée 3



¹ <https://sciencebasedtargets.org>

² <https://www.un.org/en/climatechange/paris-agreement>

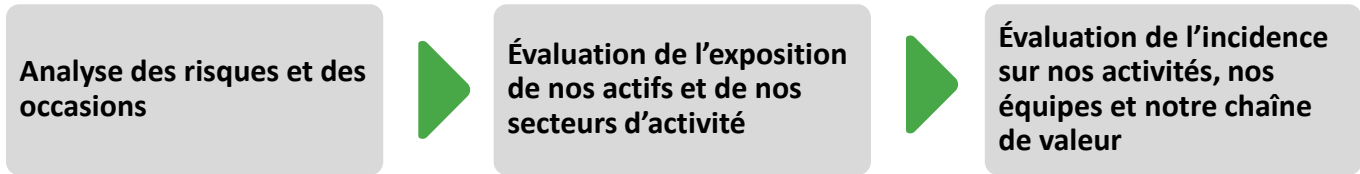
³ Portée 1 : toutes les émissions directes découlant de nos activités (p. ex., émissions liées au carburant provenant de notre flotte de véhicules et aux fluides frigorigènes provenant de nos magasins).

Portée 2 : émissions indirectes provenant de la consommation d'énergie achetée (p. ex., électricité).

⁴ Portée 3 : émissions indirectes non visées par la portée 2 qui se produisent tout au long de la chaîne de valeur.

Évaluation des risques climatiques

En 2022, nous avons effectué une évaluation des risques climatiques de nos activités. L'évaluation comptait trois étapes clés⁴ :



Dans le cadre de l'évaluation, nous avons fait un inventaire initial des occasions et des risques liés au climat en fonction des événements historiques qui ont eu une incidence sur nos activités, des tendances futures, des politiques gouvernementales, de la stratégie commerciale et des entrevues avec les parties prenantes. Nous avons également sondé les parties prenantes et organisé des ateliers à l'interne. Nous avons ainsi sélectionné cinq risques physiques et quatre risques et possibilités de transition à des fins d'analyse de scénarios. Nous avons évalué ces répercussions à l'aide de notre cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE).

Nous avons utilisé des analyses de scénarios dans notre évaluation des risques climatiques pour comprendre les répercussions potentielles des risques climatiques physiques, des risques de transition et des possibilités dans nos activités⁵. L'analyse était fondée sur divers scénarios classiques de l'industrie adoptés par le GIEC : les profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP) et les profils socioéconomiques partagés (SSP)⁶. Ce processus d'analyse des scénarios sera répété et revu conformément à nos cycles de planification opérationnelle.

Nous continuerons d'utiliser les résultats de cette analyse pour éclairer notre planification financière et notre prise de décisions, et nous avons élaboré des stratégies d'atténuation des risques et des répercussions en fonction des initiatives actuelles et proposées. Dans notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#), nous mettons l'accent sur quatre domaines d'atténuation étroitement associés à la production d'émissions : l'immobilier; la chaîne d'approvisionnement et la logistique; l'approvisionnement et la mise en marché; et les ventes de carburant. De plus, nous nous concentrons sur l'intégration climatique et la production de rapports dans tous les domaines. Nous discutons ci-dessous de ces mesures d'atténuation plus en détail relativement aux risques et aux possibilités de transition.

Domaines prioritaires pour l'atténuation des répercussions climatiques			
Immobilier Réduction des émissions de portée 1 et 2 liées à notre utilisation de fluides frigorigènes et d'énergie, y compris l'énergie renouvelable.	Chaîne d'approvisionnement et logistique Réduction des émissions de portée 1 et 2 de la flotte de véhicules pour le transport entre nos centres de distribution et nos magasins, y compris pour le commerce électronique.	Approvisionnement et mise en marché Réduction des émissions de portée 3 provenant des biens et services achetés et du transport et de la distribution connexe des fournisseurs, ainsi que des émissions provenant du gaspillage alimentaire.	Ventes de carburant Réduction des émissions de portée 3 provenant du carburant vendu aux stations-service d'Empire.
Intégration climatique et production de rapports Comprend tout le travail que nous faisons pour intégrer les mesures d'atténuation à nos activités et faire part de nos progrès.			

⁴ Veuillez noter que l'évaluation des risques de transition mentionnée dans le présent rapport comprenait une évaluation complète des activités et notre chaîne de valeur, mais que l'évaluation des risques physiques portait uniquement sur nos activités.

⁵ Des horizons temporels à moyen (5 à 10 ans) et à long terme (10 à 30 ans) ont été utilisés pour l'évaluation des risques physiques et transitoires.

⁶ Les scénarios RCP et SSP utilisés pour comprendre les changements climatiques physiques sont issus du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publié en 2021 ([GIEC AR5](#)) et du sixième rapport d'évaluation publié en 2013 ([GIEC AR6](#)).

Analyse de scénario : Risque physique

Approche

Pour évaluer l'incidence potentielle des risques physiques, nous avons utilisé une cartographie géospatiale et les modèles climatiques les plus récents pour analyser nos sites d'exploitation⁷. Nous avons examiné l'exposition primaire et secondaire localisée de cinq risques physiques à l'aide des scénarios de 1,5 °C, 2 °C et 4 °C adoptés par le GIEC^{8,9,10,11}. Les résultats de notre analyse préliminaire sont résumés dans le tableau ci-dessous, qui décrit les répercussions opérationnelles potentielles ainsi que nos approches d'atténuation et d'adaptation pour réduire l'exposition à ces risques. Ces risques climatiques et leurs répercussions potentielles ne sont pas propres à Empire. Ils toucheront les détaillants alimentaires à l'échelle mondiale ainsi que d'autres entreprises et communautés.

Risques physiques, répercussions opérationnelles potentielles et approches d'atténuation et d'adaptation

Risques physiques ¹²	Répercussions opérationnelles potentielles	Approches d'atténuation et d'adaptation
<p>Risque physique chronique</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation chronique de la température <p>Risques physiques aigus</p> <ul style="list-style-type: none"> Chaleur extrême (voir l'image ci-dessous) Pluies extrêmes et inondations Feux de forêt Ouragans 	<p>Sites physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Perte de ventes en raison de la perturbation des activités (p. ex., panne du réseau électrique) et de la fermeture temporaire ou permanente des magasins et des centres de distribution touchés. Dommmages physiques ou pertes de biens avec coûts associés à la réparation ou à la reconstruction des bâtiments et de l'équipement touchés. Augmentation des coûts de réaménagement et de restructuration des magasins et des entrepôts pour mieux résister aux phénomènes météorologiques plus fréquents et plus violents. Perturbation des systèmes CVC et de réfrigération lorsque les températures dépassent leur capacité prévue. Exigences accrues pour l'entretien des bâtiments et de l'équipement (p. ex., système CVC). Augmentation des coûts de climatisation et de contrôle de la température dans les magasins et les centres de distribution en raison des fluctuations de température. Surchauffe de l'équipement entraînant des problèmes de réfrigération des aliments, une augmentation du gaspillage alimentaire et une perte de revenus. Augmentation des réclamations et des primes d'assurance, et limites et restrictions d'assurance possibles. <p>Clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> Préoccupations en matière de sécurité dans les magasins, comme les problèmes d'accessibilité causés par les dommages aux bâtiments, les pannes d'électricité et le stress thermique. Les dommages peuvent entraîner des perturbations opérationnelles et des fermetures de magasins, ce qui peut avoir des répercussions sur la réputation du magasin et les consommateurs (p. ex., les clients ne peuvent pas obtenir leurs produits essentiels). Répercussions sur la disponibilité et l'accessibilité des aliments en raison de problèmes de chaîne d'approvisionnement. Altération accrue des denrées périssables en cas de défaillance du réseau électrique. <p>Employés</p> <ul style="list-style-type: none"> Dangers environnementaux pour la santé et la sécurité au travail comme le stress thermique et la déshydratation, la surchauffe de l'équipement causant des blessures physiques et la baisse de productivité. Options limitées pour se rendre au travail en raison des événements climatiques dans la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> Entretien et conversions des systèmes de réfrigération Efficacité énergétique Électrification de la flotte Investissements en capital pour l'infrastructure opérationnelle Énergie renouvelable Cadre de gestion de crise Lignes directrices en cas d'urgence Politiques de santé et sécurité Défense des intérêts auprès d'associations et d'organisations de l'industrie Mobilisation auprès du gouvernement Diversification de notre bassin de fournisseurs

⁷ Les sites comprennent les bannières d'épicerie et d'entreprises connexes d'Empire et de Sobeys inc. en activité depuis août 2022, y compris les magasins corporatifs et franchisés, à l'exception de Farm Boy et de Longo's, sauf indication contraire.

⁸ Nos estimations de l'exposition aux risques physiques sont mesurées des renseignements financiers historiques de la propriété, y compris les ventes annuelles de chaque magasin à la fin de l'exercice 2022 et la valeur assurée des biens, équipements et stocks de chaque magasin en août 2022, ainsi que la superficie en pieds carrés de chaque propriété.

⁹ Scénarios utilisés : Augmentation chronique de la température – RCP4.5 et RCP8.5; Chaleur extrême – SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5; Pluies extrêmes et inondations – SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5; Feux de forêt – RCP8.5; Ouragans – RCP8.5. Dans la mesure du possible, des données de modélisation propres au Canada ont été utilisées.

¹⁰ Les scénarios RCP et SSP utilisés pour comprendre les changements climatiques physiques sont issus du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publié en 2021 (GIEC AR5) et du sixième rapport d'évaluation publié en 2013 (GIEC AR6).

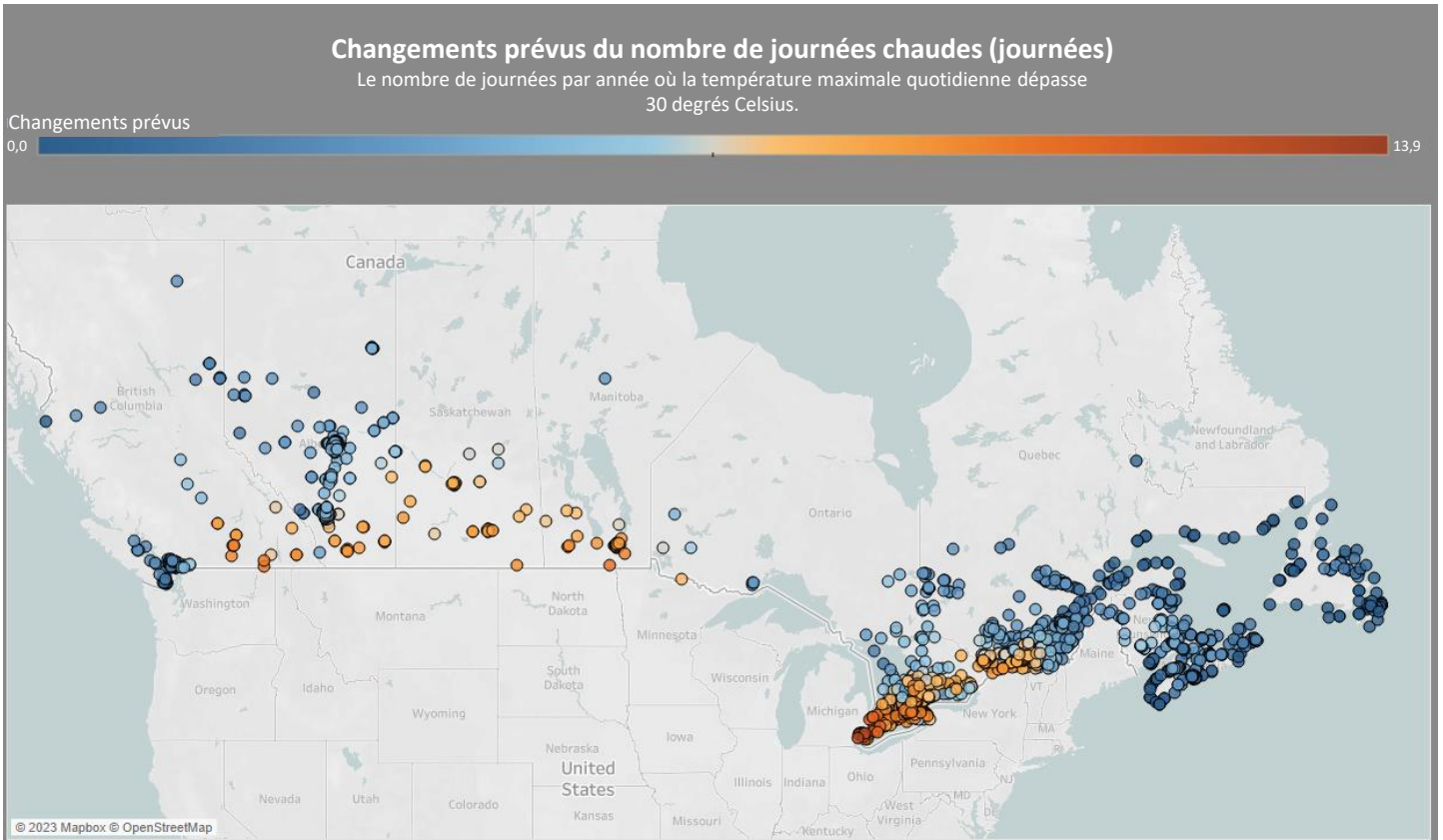
¹¹ L'analyse a tenu compte des données de référence des renseignements historiques. La période historique va de 2001 à 2020 pour la température chronique et les feux de forêt et de 1995 à 2014 pour la chaleur extrême et les pluies extrêmes. Les expositions historiques sur les sites sont fondées sur les résultats du modèle de changement climatique, et non sur nos incidents historiques réels.

¹² Dans son rapport de recommandations, le GIECC identifie des catégories précises de risques et de possibilités physiques et de transition

Approche (suite)

Notre évaluation des risques climatiques a révélé que la chaleur extrême représente un risque physique potentiel pour nos affaires. La figure ci-dessous montre, selon un scénario de 2 °C en 2030, la chaleur extrême aiguë ou des journées chaudes plus fréquentes¹³. Le nombre prévu de journées chaudes de plus de 30 °C varie en fonction de l'emplacement. Il n'y a aucun changement par rapport à la moyenne de 2001 à 2020 à certains endroits et jusqu'à 14 jours de chaleur extrême de plus à d'autres magasins. Les plus fortes augmentations sont prévues dans le sud de l'Ontario (+14 jours), en Colombie-Britannique et au Manitoba (10 jours dans les deux cas).

Schéma : Changements prévus du nombre de journées chaudes



Scénario 2 degrés

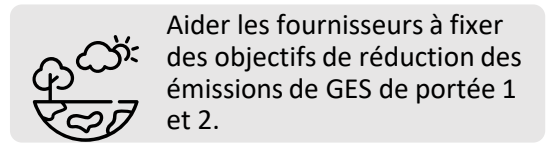
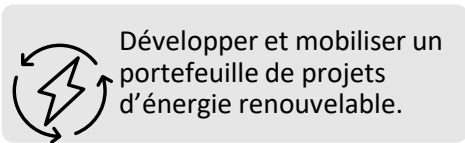
Les journées chaudes peuvent causer des pannes d'électricité et la surchauffe de l'équipement, ce qui entraîne l'altération des aliments. Elles peuvent également causer un stress thermique et d'autres interruptions des activités touchant notre clientèle et nos équipes. Notre Plan de lutte contre les changements climatiques comprend une gamme de mesures d'atténuation et d'adaptation pour se préparer à une chaleur extrême accrue, notamment l'entretien de l'équipement, la mise en place d'excellents plans de gestion de crise et de continuité des activités, et l'accent sur la gestion de la santé et de la sécurité pour les membres de nos équipes et la clientèle.

À l'avenir, nous améliorerons nos stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques grâce à une analyse plus poussée des risques physiques. En approfondissant notre compréhension des répercussions potentielles de tous les risques physiques chroniques et aigus, y compris la chaleur extrême, la pluie et les feux de forêt, nous serons outillés pour prendre soin de notre clientèle, de nos équipes et de nos actifs.

¹³ La fréquence des journées chaudes ou de chaleur extrême est le nombre de jours par année où la température maximale quotidienne dépasse 30 degrés Celsius.

Mesures d'atténuation au moyen de notre Plan de lutte contre les changements climatiques

La mise en œuvre de notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#) est l'une des meilleures façons d'atténuer les risques physiques liés aux changements climatiques. Nous visons à réduire les émissions de portée 1 et 2 d'ici 2030 au moyen de projets de décarbonisation de nos magasins corporatifs, de nos bureaux et de nos entrepôts. Pour réaliser cet objectif, nous tirons parti de notre initiative d'efficacité énergétique lancée en 2019 pour réduire la consommation d'énergie dans nos sites. Nous accordons la priorité aux projets d'efficacité énergétique et à la transition vers des fluides frigorigènes à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) pour tous les nouveaux magasins et projets de rénovation à compter de l'exercice 2024. Nous prenons également les mesures suivantes :



Les efforts visant à réduire les émissions de portée 1 et 2 augmentent aussi notre résilience à l'égard des risques de transition, décrits ci-dessous.

Pour en savoir plus sur ce projet, veuillez lire notre [rapport sur le développement durable pour l'exercice 2023](#).

Adaptation au moyen de mesures de gestion de crise et de lignes directrices en cas d'urgence

Notre cadre de gestion de crise et nos lignes directrices en cas d'urgence nous aident à nous préparer à une situation de crise, à y réagir et à nous en remettre de façon efficace et efficiente. Nous avons mis en œuvre un cadre de gestion de crise afin de fournir des directives à toute l'entreprise en cas de crise, y compris des catastrophes naturelles comme des ouragans, des blizzards et des inondations qui pourraient perturber l'exploitation des magasins, l'administration et la distribution. Pour chaque scénario de crise, des membres de l'équipe de gestion de crise, du comité de direction et des équipes principales sont responsables de diriger l'intervention.

Nos lignes directrices en cas d'urgence décrivent les mesures que nous prenons pour atténuer et surveiller les situations d'urgence. Chaque magasin a son propre plan d'intervention en cas d'urgence. Ces mesures sont mises en œuvre par le directeur de l'exploitation, le gérant de territoire, les centres de solutions de l'entretien et le personnel sur place.

Nos vérifications d'entretien annuelles permettent de réévaluer nos normes du bâtiment actuelles et de déterminer s'il existe d'autres possibilités de modernisation et de restructuration à des fins d'atténuation. À l'avenir, nous continuerons d'élaborer des plans précis pour atténuer chacun des risques physiques mentionnés dans notre analyse de scénarios.

Adaptation axée sur la santé, la sécurité et le bien-être

Rien n'est plus important pour nous que la santé et la sécurité de nos équipes et des gens que nous servons. Pour assurer la sécurité de tous lors de conditions météorologiques et de températures extrêmes, nous continuons de mettre l'accent sur diverses initiatives, y compris notre norme du programme de préparation aux situations d'urgence, qui fait partie de notre système de gestion de la santé et de la sécurité. La norme a été mise à jour pour la dernière fois en 2022 et est révisée lorsque des changements importants surviennent. Ce programme aborde les procédures de préparation aux situations d'urgence et de gestion d'événements comme les tornades, les ouragans et les inondations dans tous les emplacements de l'entreprise. Il est géré par l'entremise de notre [structure de gouvernance de la santé, de la sécurité et du bien-être](#), soutenu par des comités, des groupes de travail et des équipes fonctionnelles interconnectés, et est communiqué à tous les échelons de l'entreprise. Cette politique va de pair avec notre politique de santé et sécurité, mise à jour annuellement, signée par notre chef de la direction, et transmise à tous les magasins corporatifs.

Analyse de scénario : Risques et possibilités de transition

Approche

Notre processus d'évaluation des risques climatiques a permis de cerner et de prioriser les risques et les occasions de transition pour l'analyse de scénarios. Nous avons examiné les scénarios de 1,5 degré et de 2 degrés pour évaluer quatre domaines prioritaires de risque et d'occasions de transition :

Fluides frigorigènes	<ul style="list-style-type: none"> • Les fuites de fluides frigorigènes et la consommation d'énergie qu'ils entraînent contribuent aux changements climatiques. • Les politiques exercent des pressions pour abandonner l'utilisation de fluides frigorigènes à fort PRP. • Les protocoles en cours d'élaboration au Canada pourraient offrir des possibilités de compensation carbone pour la conversion des systèmes de réfrigération.
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • Les prix de l'électricité risquent d'augmenter dans le cadre du système canadien de tarification du carbone. • Il est possible d'utiliser les incitatifs gouvernementaux pour l'énergie propre et les accords d'achat d'énergie pour réduire les émissions de portée 2.
Gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Le gaspillage alimentaire contribue aux émissions de GES en amont et en aval (y compris le méthane des sites d'enfouissement). • La réduction du gaspillage alimentaire et son détournement des sites d'enfouissement sont essentiels pour réduire les émissions de GES.
Intégration climatique et production de rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Le marché et les parties prenantes exigent de plus en plus que les entreprises fassent preuve de responsabilité et d'engagement pour l'intégration de la lutte contre les changements climatiques dans la planification de leurs activités, les processus et les activités d'exploitation. • Des normes et des règlements améliorés et obligatoires en matière de rapports climatiques voient le jour.

Nous avons évalué l'incidence des risques et des occasions de transition ci-dessus en fonction des catégories de notre cadre de GRE, qui comprennent les finances, la satisfaction de la clientèle et les ventes, la réputation et l'exploitation.

[Notre Plan de lutte contre les changements climatiques](#) est conçu pour réduire considérablement nos émissions de GES directes et indirectes et favoriser la décarbonisation de nos affaires et de notre chaîne de valeur. Le tableau ci-dessous, qui résume la première phase de notre Plan de lutte contre les changements climatiques (exercices 2024-2026), décrit notre approche pour atténuer nos quatre principaux secteurs de risques et d'occasions de transition. Après 2026, nous nous concentrerons sur la mise à l'échelle des projets pilotes réussis. Apprenez-en davantage sur les approches d'atténuation et d'adaptation dans notre [rapport sur le développement durable](#).

Risques de transition, répercussions opérationnelles potentielles et approches d'atténuation et d'adaptation

Risques et occasions de transition	Harmonisation aux risques du GIFCC ¹⁴	Répercussions opérationnelles potentielles	Approches d'atténuation et d'adaptation « Notre plan pour y parvenir (2024-2026) »
Fluides frigorigènes Réduire les émissions de portée 1	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et lois Technologies Efficacité des ressources 	Risques <ul style="list-style-type: none"> Réglementation plus stricte Augmentation des dépenses d'investissement pour remplacer les systèmes de réfrigération Occasions <ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions Réduction des coûts d'entretien Réduction des coûts énergétiques Réduction de la taxe carbone future ou compensation des coûts 	Immobilier <ul style="list-style-type: none"> Accorder la priorité aux projets d'efficacité énergétique et à la transition vers des fluides frigorigènes à faible PRP pour tous les nouveaux magasins et projets de rénovation à compter de l'exercice 2024. Réduire davantage nos émissions de portée 1 en optant pour des fluides frigorigènes à faible empreinte carbone, comme les solutions aux HFO. Réduire les émissions de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030 dans les magasins corporatifs, les bureaux et les entrepôts.
Énergie renouvelable Réduire les émissions de portée 2	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité des ressources Source d'énergie Résilience 	Risques <ul style="list-style-type: none"> Augmentation des dépenses d'investissement initiales pour les projets d'énergie renouvelable Augmentation des coûts énergétiques Occasions <ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions Réduction des coûts d'entretien Réduction des coûts énergétiques Réduction de la taxe carbone future ou compensation des coûts Obtention d'incitatifs Amélioration de la réputation de la bannière 	Immobilier <ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030 dans les magasins corporatifs, les bureaux et les entrepôts. Réduire les émissions de portée 2 grâce à des projets solaires et d'autres projets d'énergie renouvelable. Développer et exécuter une stratégie pour l'achat d'électricité verte par l'entremise d'accords d'achat d'énergie.
Gaspillage alimentaire Réduire les émissions de portée 3	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et lois Efficacité des ressources Réputation 	Risques <ul style="list-style-type: none"> Réglementation plus stricte Occasions <ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions Réduction des coûts d'exploitation et de gestion des déchets Amélioration de la réputation de la bannière 	Approvisionnement et mise en marché <ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de GES de portée 3 d'ici 2025 grâce à notre stratégie de réduction du gaspillage alimentaire, qui comporte trois priorités : prévenir; réutiliser et redistribuer; et éviter l'enfouissement. Nous travaillons avec des partenaires afin de réduire le gaspillage alimentaire dans nos magasins et notre chaîne d'approvisionnement, de nous assurer que les surplus alimentaires sont acheminés aux familles dans le besoin et de faire le suivi des programmes de récupération de nourriture et de dons alimentaires déjà en place dans nos magasins partout au pays.
Intégration climatique et production de rapports (toutes les portées d'émissions)	Politiques et lois Réputation	Risques <ul style="list-style-type: none"> Le non-respect des exigences croissantes en matière de réglementation et de production de rapports climatiques peut entraîner des amendes et une perturbation des activités. Occasions <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la réputation de la bannière Financement durable 	Comprend tout le travail que nous accomplissons pour surveiller les nouveaux règlements et politiques et s'y préparer, intégrer les mesures d'atténuation à nos activités et faire part de nos progrès.

¹⁴ Dans son [rapport de recommandations](#), le GIFCC identifie des catégories précises de risques et d'occasions physiques et de transition.

Risques et possibilités climatiques dans notre chaîne d'approvisionnement

Compte tenu de l'immense défi et de l'occasion de réduire les émissions de portée 3, qui représentent plus de 90 % de nos émissions de GES, nous devons absolument approfondir notre compréhension des risques et des occasions liés au climat dans notre chaîne d'approvisionnement en prévision des efforts à venir. Nous avons l'intention d'effectuer une analyse de scénarios des répercussions sur les commodités et la chaîne d'approvisionnement lors d'une phase ultérieure.

Pendant la première phase de notre Plan de lutte contre les changements climatiques, nous prenons des mesures pour atténuer les émissions de portée 3 grâce à la mobilisation des fournisseurs, en collaboration avec nos équipes fonctionnelles d'approvisionnement et mise en marché d'une part et de dépanneurs et postes d'essence d'autre part.

Approvisionnement et mise en marché – Mobilisation des partenaires fournisseurs

Nous voulons faire en sorte qu'au moins 64 % de nos fournisseurs, selon les dépenses, établissent des objectifs fondés sur la science pour leurs émissions de portée 1 et 2 d'ici la fin de l'année civile 2027. Nous nous sommes associés au programme de chaîne d'approvisionnement du CDP pour fournir des ressources pratiques à nos partenaires fournisseurs afin qu'ils puissent mesurer et divulguer leurs émissions de GES et avoir accès à des ressources pour les aider à établir des objectifs. Pour appuyer le lancement du programme de chaîne d'approvisionnement de CDP, au cours de l'exercice 2023, nous avons organisé une formation sur l'action climatique avec nos équipes en contact avec nos fournisseurs en mise en marché et en approvisionnement stratégique. À l'avenir, nous utiliserons des renseignements fondés sur les données pour cerner les possibilités de collaboration, prioriser les fournisseurs en vue d'une mobilisation accrue et améliorer les résultats de portée 3.

Ventes de carburant

Notre objectif est de réduire de 28 % les émissions de portée 3 du carburant vendu dans nos stations-service d'ici 2030. Nous continuons de respecter le Règlement sur les combustibles propres du gouvernement fédéral, qui nous permettra de réduire d'environ 12 % les émissions de carburant vendu d'ici 2030. À l'avenir, nous prévoyons collaborer avec nos fournisseurs de carburant pour accroître la disponibilité de carburant à faible intensité en carbone.

Gestion des risques

Notre processus de gestion du risque d'entreprise (GRE) nous permet d'évaluer et de gérer les risques de façon structurée et uniforme à tous les échelons de l'organisation.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons actualisé notre cadre de GRE et réévalué les risques jugés les plus importants pour nos affaires. Les changements climatiques sont un enjeu d'ESG de plus en plus important. Les changements climatiques sont compris dans notre registre des risques et seront pris en compte dans les futures évaluations des risques.

Nos équipes de rapports ESG et de développement durable surveillent continuellement les risques politiques, juridiques et réglementaires liés aux changements climatiques. Cela comprend les lois, règles et règlements liés au climat dans notre secteur d'activité qui pourraient avoir une incidence importante sur notre réputation et nos résultats financiers. De plus, nous collaborons avec de nombreux organismes gouvernementaux et associations commerciales pour surveiller les nouvelles politiques et réglementations environnementales qui pourraient avoir une incidence sur le commerce de détail au Canada, y compris le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) et Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada (PASC). Les principaux risques sont toujours intégrés aux discussions sur les activités et les stratégies lors des réunions de notre conseil d'administration et de ses comités. Chaque année, notre haute direction évalue régulièrement l'efficacité de l'entreprise à gérer les risques existants et connus, ainsi qu'à cerner les risques émergents et à en discuter.

Nous avons effectué notre évaluation initiale des risques climatiques et notre analyse de scénarios comme première étape importante de l'intégration des risques climatiques à notre planification stratégique et financière. Dans cette optique, nous intégrerons davantage les changements climatiques à notre stratégie d'affaires et à notre prise de décisions, en nous efforçant d'améliorer notre performance et notre résilience.

Mesures et objectifs

Comme nous l’avons mentionné dans la section Stratégie ci-dessus, nous avons fixé des objectifs clairs et validés fondés sur la science pour réduire nos émissions de GES, et ainsi, faire des progrès vers l’atteinte de la carboneutralité par rapport aux émissions de portée 1 et 2 d’ici 2040 et de portée 3 d’ici 2050.

Objectifs de lutte contre les changements climatiques

Objectifs de carboneutralité :	Objectifs à court terme :
Atteindre zéro émission nette d’ici 2040 pour les émissions de portée 1 et 2 – objectif qui dépasse le scénario de carboneutralité d’ici 2050 (1,5 °C).	Sources de portée 1 et 2 (cible absolue) : Nous nous engageons à réduire d’au moins 55 % les émissions absolues de GES de portée 1 et 2 d’ici 2030 par rapport à l’année de référence 2019.
Atteindre zéro émission nette d’ici 2050 pour les émissions de portée 3.	Sources de portée 3 (cible fondée sur la mobilisation des fournisseurs) : Nous nous engageons également à réduire de 28 % les émissions absolues de GES de portée 3 découlant de l’utilisation de produits vendus au cours de la même période, et à ce que 64 % de nos fournisseurs aient des objectifs fondés sur la science d’ici 2027 pour les émissions des biens et services achetés (veuillez noter que nous avons mis à jour nos objectifs en matière de fournisseurs en raison de l’harmonisation avec l’iSBT).



Nous utilisons les mesures suivantes pour évaluer notre performance en matière de gestion des risques et des occasions liés au climat. Notre inventaire des GES pour 2019-2022 comprend l’ensemble des bannières, des bureaux et des centres de distribution d’épicerie et des entreprises connexes d’Empire et de Sobeys inc.

Objectifs et mesures liés au climat

Objectif lié au climat	Mesure liée au climat
Réduire les émissions de portée 1 liées à l’exploitation	Émissions absolues de GES de portée 1 en tonnes métriques d’équivalent de dioxyde de carbone (t éq. CO ₂).
	Les sources d’émissions de portée 1 comprennent le gaz naturel, le propane et le mazout utilisés pour le chauffage et l’exploitation des magasins, des centres de distribution et des bureaux, l’essence utilisée par la flotte de l’entreprise et du commerce électronique, et le diesel des génératrices des établissements.
Réduire les émissions de portée 2 liées à l’exploitation	Émissions de GES provenant des fluides frigorigènes (portée 1) en t éq. CO ₂ .
	Les émissions de portée 1 liées aux fuites de fluide frigorigène sont celles de nos magasins corporatifs où les fournisseurs de services d’entretien sont intégrés à notre système de suivi et de gestion des données d’entretien ¹⁵ .
Réduire les émissions de portée 3 dans notre chaîne de valeur élargie	Émissions absolues de GES de portée 2 en tonnes métriques d’équivalent de dioxyde de carbone (t éq. CO ₂).
	La source d’émissions de portée 2 est la consommation d’électricité.
Réduire les émissions de portée 3 dans notre chaîne de valeur élargie	Émissions absolues de GES de la chaîne de valeur (portée 3) en t éq. CO ₂ .
	Les sources d’émissions de portée 3 comprennent les biens et services achetés, les biens d’équipement, les activités liées à l’essence et à l’énergie (non comprises dans les sources de portée 1 ou 2), le transport et la distribution en amont, les déchets générés par l’exploitation, les voyages d’affaires, les déplacements des employés, le transport et la distribution en aval, l’utilisation de produits vendus et les franchises.
	Pourcentage de fournisseurs ayant des objectifs de réduction des émissions de GES fondés sur la science.
	Émissions de GES des carburants vendus aux stations-service en t éq. CO ₂ .
	Tonnes métriques de déchets alimentaires générés par superficie du magasin (objectif d’intensité).

Pour stimuler les progrès dans l’entreprise au cours de l’exercice 2023, nous avons lancé un indicateur clé de performance (ICP) du plan de performance de la haute direction afin d’appuyer les objectifs de notre Plan de lutte contre les changements climatiques et d’autres engagements clés en matière de développement durable, comme la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets de plastique.

¹⁵ En 2022, les données sur les émissions de fluides frigorigènes de certaines bannières comme Foodland et Needs n’étaient pas disponibles. Nous avons l’intention d’améliorer le processus de collecte de données dans ces bannières au cours de la prochaine année afin d’inclure leurs résultats

Émissions de GES de portée 1, 2 et 3, analyse des tendances et performance par rapport aux objectifs

Chaque année, nous évaluons et améliorons notre méthodologie de collecte de données et de calculs. Cela nous aide à nous assurer d'utiliser les données les plus complètes, d'améliorer continuellement notre exactitude, notre transparence et notre cohérence, et d'évaluer nos mesures d'amélioration des données d'une année à l'autre.

Émissions de portée 1 et 2 :

Comme le montre notre tableau récapitulatif des émissions, nous progressons vers l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions de portée 1 et 2, ce qui démontre l'incidence de nos investissements continus en matière d'efficacité énergétique.

Nous continuons d'observer une tendance à la baisse des émissions de portée 1 et 2 combinées (réduction de 15 % pendant l'année civile 2022 par rapport à l'année de référence 2019), principalement en raison de la réduction des émissions de portée 2. Ces réductions sont attribuables aux facteurs suivants :

- **Performance énergétique** : La consommation globale d'énergie (gaz naturel et électricité) continue de diminuer en raison des projets d'efficacité énergétique à l'échelle de l'entreprise.
- **Décarbonisation du réseau** : Les émissions de portée 2 ont continué de diminuer en raison de la décarbonisation du réseau, surtout en Alberta, en Nouvelle-Écosse et en Ontario.



La fluctuation d'une année à l'autre des émissions de portée 1 est principalement attribuable aux émissions fugitives (émissions liées à la réfrigération) et aux émissions de combustion mobile (consommation de carburant dans les véhicules appartenant à l'entreprise). L'amélioration des données sur la détection des fuites de fluide frigorigène et l'amélioration de notre méthodologie de collecte de données sur la consommation de carburant des véhicules de l'entreprise ont eu une incidence sur les émissions de portée 1 d'une année à l'autre. Nous mettrons l'accent sur les émissions de réfrigération et l'électrification de la flotte de véhicules (entre autres activités liées à la flotte) afin de réduire les émissions de portée 1.

Émissions de portée 3 :

Les émissions de portée 3 d'une année à l'autre ont diminué de 6 % par rapport à 2021, mais ont augmenté de 2 % par rapport à 2019, l'année de référence. Les achats de biens et de services sont nos principaux moteurs d'émissions. Nous améliorons continuellement l'exactitude des données utilisées pour estimer les émissions de cette catégorie. La fluctuation des données de portée 3 est principalement attribuable à une amélioration de notre méthodologie d'estimation des émissions, à partir des données sur les dépenses. Notre collaboration avec nos partenaires fournisseurs dans le cadre du programme de chaîne d'approvisionnement de CDP nous permettra de mieux comprendre le calcul et les possibilités de réduction des émissions de portée 3 au cours des prochaines années.



Résumé de l'estimation des émissions d'Empire et de Sobeys inc. (tonnes d'éq. CO₂)¹⁶

Indicateurs ¹⁶	Année civile 2019	Année civile 2020	Année civile 2021	Année civile 2022	Variation en pourcentage (année civile 2022 par rapport à l'année civile 2019)	Objectifs ¹⁷
Total d'émissions absolues de GES de portée 1 (t éq. CO ₂)	389 840	453 730	360 880	400 460	Augmentation de 3 %	Atteindre la carboneutralité d'ici 2040. 
Émissions de portée 1 provenant des fluides frigorigènes (t éq. CO ₂)	164 930	168 830	139 080	145 640	Diminution de 11,7 %	Réduire d'au moins 55 % les émissions absolues de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.
Total d'émissions absolues de GES de portée 2 (t éq. CO ₂) (en fonction de l'endroit)	357 030	277 010	262 960	232 360	Diminution de 35 %	
Total d'émissions de GES de portée 3 (t éq. CO ₂)	23 411 010	23 323 400	25 333 500	23 912 430	Augmentation de 2 %	Atteindre la carboneutralité d'ici 2050. 
Total d'émissions de portée 1 et 2 Émissions de GES (t éq. CO ₂)	746 870	730 740	623 840	632 820	Diminution de 15 %	–
Total d'émissions de GES de portée 1, 2 et 3 (t éq. CO ₂)	24 157 880	24 054 140	25 957 340	24 545 250	Augmentation de 2 %	–
Intensité des GES de portée 1 et 2 (kg d'éq. CO ₂ /pi ²)	32,5	30,1	26,4	26,4	Diminution de 18,8 %	–
Portée 3 : Pourcentage de fournisseurs ayant des objectifs de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 fondés sur la science	S.O. – nouvel objectif mesuré depuis 2022			Données non disponibles	À déterminer dans les futurs rapports	Objectif à court terme : (a) 64 % de nos fournisseurs, selon les dépenses, fixeront des objectifs de réduction des émissions de portée 1 et 2 fondés sur la science d'ici cinq ans (2027).
				75 %	S.O.	(b) 75 % des fournisseurs, selon les dépenses, qui participent au programme de chaîne d'approvisionnement de CDP.
Portée 3 : Émissions provenant du carburant vendu	S.O. – nouvel objectif mesuré depuis 2022			9 %	S.O.	28 % de réduction des émissions causées par le carburant vendu d'ici 2030.
Pourcentage de diminution des surplus alimentaires générés par pied carré dans nos magasins de détail (magasins corporatifs et franchisés), par rapport à 2016, l'année de référence	12 %	24 %	24 %	32 %	S.O.	Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dans nos activités d'ici 2025.

¹⁶Nous dressons notre bilan carbone en utilisant le protocole sur les GES pour définir nos limites organisationnelles et opérationnelles et déterminer les activités qui contribuent aux émissions de portée 1, 2 et 3.

¹⁷Nos objectifs de réduction des émissions absolues de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030, comparativement à l'année de référence 2019, sont calculés selon l'approche de contraction des émissions absolues de l'ISBT. Cette approche estime un taux annuel égal de réduction des émissions absolues jusqu'en 2030. Notre objectif de portée 3, fondé sur la mobilisation des fournisseurs, couvre les deux tiers de nos émissions de portée 3 et comprend toutes les sources d'émissions de portée 3 importantes d'Empire et de Sobeys inc.

Perspectives : nos priorités pour 2024 et les années à venir

En nous appuyant sur des années de travail de base et de planification, nous commencerons à mettre en œuvre la première phase de notre Plan de lutte contre les changements climatiques lors de l'exercice 2024 et continuerons de favoriser la résilience à l'échelle de notre organisation. Nous continuerons de trouver des façons d'intégrer les risques et les occasions liés au climat aux plans et aux processus financiers et d'investissement des parties prenantes, et de renforcer nos divulgations en nous harmonisant avec les nouvelles normes et réglementations, comme celles de l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Avec l'aide des principales fonctions et des groupes de travail, nous continuerons de concevoir et de mettre en œuvre des plans détaillés de transition climatique et nous veillerons à ce que nos équipes soient outillées pour faire leur part.

Nous sommes conscients que ce parcours nécessitera un engagement continu et beaucoup d'efforts. Plus particulièrement, l'atteinte de nos objectifs de portée 3 nécessitera une participation et un engagement considérables de la part de tous nos clients, partenaires fournisseurs et parties prenantes. Le changement climatique est un défi mondial et pour y faire face, il faudra une réponse véritablement collective. Nous sommes impatients de vous en dire plus sur notre collaboration et nos progrès.



Renseignements prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à mettre en contexte la situation financière d'Empire et de Sobeys inc. (la « Société ») et à comprendre les attentes de la direction à l'égard du programme de développement durable. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « estimer », « planifier », « prévoir », « anticiper », « s'attendre à », « croire », « avoir l'intention de », « pouvoir », « projeter » et d'autres expressions semblables ainsi que leur forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Les déclarations relatives au climat et aux émissions de gaz à effet de serre, y compris, sans s'y limiter, les plans visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2040 pour nos émissions de portée 1 et 2, et zéro émission nette d'ici 2050 pour nos émissions de portée 3; les plans pour réduire d'au moins 55 % les émissions absolues de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030; les attentes selon lesquelles 64 % de nos fournisseurs, selon les dépenses, établiront des objectifs fondés sur la science pour leurs émissions de portée 1 et 2 d'ici cinq ans; et les plans pour réduire de 28 % les émissions du carburant vendu d'ici 2030 – tous ces plans peuvent être affectés par des changements dans la production d'énergie renouvelable, les risques de défauts découlant de l'adoption précoce de la technologie, la décarbonisation du réseau électrique, la conjoncture, la disponibilité des véhicules électriques, les prises de position politiques sur les émissions, les relations et les négociations avec les fournisseurs, et l'offre et la demande en combustibles carbonés.
- Les déclarations relatives au calendrier et à l'achèvement de notre Plan de lutte contre les changements climatiques, y compris, sans s'y limiter, les plans d'accorder la priorité aux projets d'efficacité énergétique et à la transition vers des frigorigènes à faible PRP pour tous les nouveaux magasins et projets de rénovation à compter de l'exercice 2024; les plans de développer et de mobiliser un portefeuille de projets d'énergie renouvelable, d'électrifier notre flotte de véhicules et d'aider les fournisseurs à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2; les plans de réduire les émissions de portée 1 en optant pour le biodiesel et les véhicules électriques; les plans de développer et d'exécuter une stratégie pour l'achat d'électricité verte par l'entremise d'accords d'achat d'énergie; les plans de réduire les émissions de GES de portée 3 d'ici 2025 grâce à notre stratégie visant à réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025; les plans de collaborer avec nos fournisseurs de carburant pour accroître la disponibilité de carburant à faible intensité en carbone – tous ces plans peuvent être affectés par des changements dans la production d'énergie renouvelable, les risques de défauts découlant de l'adoption précoce de la technologie, la décarbonisation du réseau électrique, la conjoncture, la disponibilité des véhicules électriques, les prises de position politiques sur les émissions, la disponibilité des incitatifs gouvernementaux et les changements de programmes, les relations et les négociations avec les fournisseurs, l'offre et la demande en combustibles carbonés, et les retards de mise en œuvre de certaines initiatives soulignées dans notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#).

Renseignements prospectifs (continué)

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et les énoncés prospectifs. Pour obtenir un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, veuillez vous reporter aux documents déposés par la Société auprès des commissions des valeurs mobilières du Canada, et notamment à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel 2023 de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes et les conclusions indiquées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune garantie quant à leur exactitude. Les lecteurs sont avisés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces renseignements. Les énoncés prospectifs contenus dans ce document reflètent les attentes actuelles de la Société, sous réserve de modifications. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs qui pourraient être diffusés par la Société ou au nom de celle-ci, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.